

Procès-verbal

70^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses (ACS)

Jeudi 8 juin 2023, 9h30 à 13h30, Bernexpo Centre de congrès de Berne

Présents/-es: 85 représentants/-es des communes membres, ainsi que de nombreux invités/-ées et représentants/-es d'institutions affiliées

(Total : 144 participants/-es)

Présidence: Hannes Germann, Conseiller aux États, président de l'ACS

Procès-verbal: Fabiola Kummer, responsable de l'administration et de la comptabilité, ACS

Accueil et ouverture de la 70^e Assemblée générale

Hannes Germann, président et Conseiller aux États, ouvre la 70^e Assemblée générale. Il accueille les membres du Comité de l'ACS présents, les délégués des communes membres, ainsi que des institutions, les représentantes et représentants des organisations partenaires et des offices fédéraux, ainsi que des organisations cantonales, ainsi que tous les autres invités et invitées au Centre de Congrès Bernexpo du Congrès professionnel Suisse Public et Suisse Public SMART.

Depuis 70 ans, l'Association des Communes Suisses s'engage pour le niveau communal. Engagée, fiable et cohérente, elle donne la parole aux communes au sein de la Berne fédérale et s'engage à ce que les requêtes des communes soient entendues en tant que troisième niveau fédéral dans les procédures législatives en cours ainsi qu'au Parlement. Les communes sont les piliers de notre État démocratique fédéral et façonnent la Suisse dans toute sa diversité.

L'engagement à grande échelle de l'ACS deviendra encore plus important dans un avenir proche. En effet, le niveau communal est confronté à un large éventail de défis: l'évolution démographique, respectivement le vieillissement de la population, l'augmentation des coûts de la santé et du domaine social, l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, pour n'en citer que quelques-uns. L'ACS s'attaquera également à ces défis avec beaucoup de vigueur, avec et pour les communes suisses - et fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les communes restent fortes, efficaces et proches des citoyens à l'avenir également.

Un engagement qui porte évidemment ses fruits. Sur plus de deux mille villes et communes, 1'507 sont membres de l'Association des Communes Suisses, ce qui correspond à un taux de 71%. L'Association en est fière. En tant qu'adhérentes, les communes soutiennent l'ACS dans la prise en compte effective des préoccupations des communes et des villes auprès de la Berne fédérale. Pour cela, le président tient à exprimer ses sincères remerciements à tous les membres.

Le congrès professionnel, qui suit la partie statutaire, est consacré à la «pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les communes». L'Association aborde ce sujet d'actualité sous différents angles et sur la base d'exemples pratiques et discute des solutions possibles avec des invités de premier ordre.

Jean-Michel Karr, membre du Comité de l'ACS et Maire de Chêne-Bougeries GE, souhaite la bienvenue à l'Assemblée en français. Felice Dafond, également membre du Comité de l'ACS et Syndic de Minusio TI, a souhaité la bienvenue à l'Assemblée en italien.

Assemblée générale, partie statutaire

Le président constate que les membres de l'ACS ont reçu en temps utile la convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée générale et qu'aucune autre proposition n'a été reçue.

L'ordre du jour et le déroulement proposé sont approuvés à l'unanimité par les délégués des communes membres sans abstention.

Le président a proposé de renoncer à l'élection d'un scrutateur/d'une scrutatrice, et cette proposition a été adoptée par les personnes présentes sans voix contre.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2022
2. Approbation du rapport annuel 2022
3. Approbation des comptes annuels 2022 après prise de connaissance du rapport des réviseurs
4. Décharge du Comité
5. Fixation des cotisations 2024
6. Élections de remplacement au sein du Comité
7. Élection de l'organe de révision
8. Divers

Négociation

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mai 2022 à Yverdon-les-Bains

Le procès-verbal, publié en allemand et en français sur le site Internet de l'ACS, est approuvé sans discussion et sans voix contre. Le président remercie l'autrice.

2. Approbation du rapport annuel 2022

Hannes Germann, président, informe sur les nombreuses activités de l'ACS au cours de l'année écoulée et aborde brièvement certains thèmes particulièrement importants pour le renforcement de la position des communes.

Guerre en Ukraine et première application du statut de protection S

Avec la guerre en Ukraine et la forte augmentation des demandes d'asile ordinaires, l'année 2022 n'a guère permis aux communes suisses de respirer ; au total, environ 100'000 réfugiés/-ées sont arrivés en Suisse. La solidarité était grande, la guerre en Ukraine inquiète. L'activation de l'état de protection S pour la première fois a soulevé de nombreuses questions pratiques et fondamentales. Pour les communes, la vague de réfugiés/-ées avec la mise à disposition d'un logement et la scolarisation soudaine d'environ 20'000 enfants et jeunes d'Ukraine représente un défi majeur.

C'est et cela reste une situation extraordinaire. Depuis le début de la guerre, l'ACS est représentée au sein de l'État-major spécial Asile (SONAS) de la Confédération et des cantons. Au sein de l'État-major spécial, les représentants/-es de l'ACS s'engagent pour une gestion ordonnée du flux de réfugiés/-ées et pour le respect de la clé de répartition entre les cantons et les communes. Il est important que les personnes concernées puissent être enregistrées rapidement après avoir franchi la frontière et qu'elles puissent être hébergées de manière stable le plus rapidement possible.

Compte tenu de l'évolution qui se dessine avec un nombre très élevé de demandes d'asile dans les semaines et les mois à venir, il est urgent d'adapter le plan d'urgence en matière d'asile de la Confédération et des cantons. L'objectif est d'éviter une nouvelle attribution anticipée aux cantons et aux communes et d'utiliser pleinement les capacités d'hébergement en amont de la Confédération.

Approvisionnement en énergie et développement des énergies renouvelables

Plus la guerre dure, plus la question de l'énergie et surtout de la pénurie potentielle d'énergie se fait plus présente pour les communes. Les communes suisses ont pris leurs responsabilités au sérieux et ont développé et mis en œuvre en quelques semaines et quelques mois des concepts, qui leur ont permis de réduire leur consommation d'énergie. L'ACS a soutenu les efforts de la Confédération en matière d'économies d'énergie en adhérant à l'Alliance pour les économies d'énergie et a rapidement créé une plateforme d'information sur son site Internet avec des recommandations pour les communes, des références à la littérature spécialisée et de nombreux exemples pratiques. Heureusement, il n'y a pas eu de pénurie d'électricité.

Au Parlement, le développement des énergies renouvelables a été poussé par des lois fédérales urgentes. Par exemple, les grandes installations solaires et éoliennes devraient pouvoir être mises en œuvre plus rapidement et dans des procédures plus courtes dans l'intérêt national. L'ACS a participé activement aux débats parlementaires. Sa revendication est claire: malgré la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables, une telle expansion ne doit pas se faire au détriment du droit des communes qui doivent maintenir leurs compétences en tant que communes d'implantation. Du point de vue de l'ACS, l'implication des communes d'implantation dans l'octroi des permis de construire pour les installations solaires et éoliennes est une condition préalable indispensable à l'acceptation de tels projets d'envergure. Le Parlement fédéral prendra des décisions finales à cet égard lors de la prochaine session d'été.

Des succès politiques importants

Le travail politique de l'ACS a également porté ses fruits en 2022. C'est ainsi que l'ACS a pu s'engager avec succès auprès du Conseil fédéral pour que le calcul des rentes de l'AI soit basé sur une nouvelle base, qui tienne compte du potentiel de revenu réaliste des personnes atteintes d'un handicap – dans l'intérêt des assurés/-ées et de l'aide sociale communale.

Lors du projet de l'imposition minimale de l'OCDE, l'ACS a plaidé pour que 75% des recettes reviennent aux cantons et donc dans une large mesure aux communes. Un succès intermédiaire important a également été obtenu dans le dossier de la santé sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) : en tant que premier Conseil, le Conseil des États s'est prononcé en faveur du projet de loi sur l'EFAS couvrant également les prestations de soins, car c'est le seul moyen de corriger les inadéquations du système et de parvenir à une répartition plus équilibrée des coûts entre tous les centres de charges.

Le Président a demandé à l'Assemblée plénière de recueillir les remarques des membres et a mis aux vote le rapport annuel 2022.

Décision : le rapport annuel 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes annuels 2022 après prise de connaissance du rapport des réviseurs

Christoph Niederberger, directeur de l'ACS, souhaite la bienvenue aux participants/-es et présente les comptes annuels 2022. Il rappelle que les comptes annuels 2022 et le rapport des réviseurs ont été publiés sur le site Internet de l'ACS.

Avec un bénéfice de 52'000 fr., le résultat annuel est heureusement meilleur que prévu. La stabilité des recettes et une bonne discipline budgétaire y ont largement contribué. Le magazine «Communes Suisse» a également enregistré un bon résultat en 2022, malgré des coûts de production plus élevés et une baisse générale du marché de la publicité et des annonces.

Le bilan est clôturé avec un actif et un passif de 1'048'356 fr. À la fin de l'année, les fonds propres s'élevaient à 691'479 fr. La situation financière de l'Association des Communes Suisses reste solide à la date de clôture du bilan.

Le rapport des réviseurs des comptes annuels 2022 daté du 29 mars 2023 a été remis aux organes en temps utile pour information. La révision restreinte n'a donné lieu à aucune objection et a pu se conclure par une attestation positive. Le Comité a pris acte des états financiers et du rapport des réviseurs avec approbation et recommande à l'Assemblée générale de les approuver.

Après la prise de connaissance de l'Assemblée générale du rapport des réviseurs, le président soumet aux votes les comptes annuels 2022.

Décision: les comptes annuels 2022 sont approuvés à l'unanimité.

4. Décharge du Comité et du secrétariat

Décision : la décharge du Comité et du secrétariat sont approuvées à l'unanimité et sans abstention.

5. Détermination des cotisations 2024

Les cotisations resteront inchangés pour 2024. Il n'y a pas de propositions. Le président demande aux personnes présentes de voter à ce sujet.

Décision : les cotisations 2024 sont approuvées à l'unanimité et sans abstention.

6. Élections de remplacement au sein du Comité

Les membres suivants du Comité quittent leurs fonctions:

Mme Camelia Maissen, ancienne présidente de la commune d'Ilanz/Glion GR et nouvelle conseillère d'Etat du canton des Grisons ;

Mme Roberta Pantani Tettamanti, ancienne conseillère nationale et aujourd'hui Municipale de Chiasso TI

Le président tient à remercier Mme Carmelia Maissen, conseillère d'État, et Mme Roberta Pantani Tettamanti pour leur soutien au sein du Comité de l'ACS et leur souhaite le meilleur pour l'avenir. Leur départ du Comité a déjà eu lieu à une date antérieure.

Le Comité propose les personnes suivantes pour les élections partielles :

Mme Sandra Hess, présidente de la commune de Nidau BE. Mme Hess a dû s'excuser pour l'Assemblée générale, car elle doit représenter les affaires politiques au sein du Parlement cantonal en tant que membre du Grand Conseil du canton de Berne.

Mme Nina Gansner, présidente de la commune de Seewis GR. Elle remplace Carmelia Maissen, conseillère d'État, d'Ilanz et doit garantir le siège traditionnel des Grisons. Mme Gansner a également dû s'excuser pour l'Assemblée générale.

Le président demande si d'autres candidatures sont proposées par l'Assemblée. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux délégués de confirmer l'élection de Mme Sandra Hess et de Mme Nina Gansner par une salve d'applaudissements vigoureux.

Décision: les délégués élisent à l'unanimité Mme Sandra Hess et Mme Nina Gansner au sein du Comité de l'ACS.

7. Élection de l'organe de révision

Conformément à l'art. 9, al. 2, des statuts de l'ACS, l'organe de révision de l'ACS est élu pour un mandat d'un an. L'entreprise Schönenberger Die Treuhänder S.A., de Muri près de Berne, est en activité depuis plusieurs années et a fait ses preuves. De son côté, l'entreprise est prête à poursuivre le mandat.

Décision: la réélection de Schönenberger Die Treuhänder S.A., de Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision de l'ACS est confirmée par l'Assemblée générale pour une année supplémentaire.

8. Divers

Non seulement au sein du Comité, mais aussi au sein du secrétariat de l'ACS, il y a un changement cette année. Mme Manon Röthlisberger, qui est en congé maternité jusqu'à la fin de l'année, est remplacée par Mme Maude Gonthier, syndique du Bullet VD. Elle renforcera l'équipe de l'ACS en tant que collaboratrice scientifique dans les dossiers d'aménagement du territoire, d'énergie, des transports et de l'environnement. Elle est l'une des plus jeunes Syndique de Suisse et l'ACS se réjouit de l'avoir dans son équipe.

Calendrier

- La prochaine Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses aura lieu le 20 juin 2024 en Suisse orientale.

Le président s'enquiert des préoccupations des personnes présentes. Il n'y a pas de commentaires. Il remercie chaleureusement l'Assemblée pour son soutien dans le cadre des décisions liées à l'ordre du jour et clôture la partie officielle de l'Assemblée générale.

Conférence

«Recherche de personnel: comment les communes deviennent-elles des employeurs attrayants »

Nicoletta Cimmino, journaliste et modératrice, prend en charge la modération des exposés et de la table ronde.

Exposé introductif :

- Rémy Hübschi, directeur suppléant, chef de la division Formation professionnelle et continue, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Brèves exposés : solutions possibles :

- LUnited, Apprentissage dans les villes et les communes – Marco Studer, membre du Comité de l'Association des secrétaires communaux et des cadre du Canton de Lucerne et Dina Dreussi, coprésidente de LUnited
- Formation Romande des Cadres Communaux (FR2C) – Micheline Guerry-Berchier, présidente de la Formation francophone des cadres communaux (FR2C) et Directrice de l'Association des communes fribourgeoises
- Opportunités des nouveaux modèles de travail – Karin Freiermuth et Christoph Vogel, équipe de projet, Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW)

Table ronde : À la recherche de personnel : que faire ?

- Jörg Kündig, vice-président de l'ACS, président de l'Association des syndicats et des syndiqués du canton de Zurich (GPVZH) et syndic de Gossau (ZH)
- Micheline Guerry-Berchier, présidente de la Formation francophone des cadres communaux (FR2C) et directrice de l'Association des communes fribourgeoises
- Thomas Kollegger, chef de la direction des communes, Département des finances et des communes du canton des Grisons
- Rémy Hübschi, directeur suppléant, chef de la division Formation professionnelle et continue, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Enfin, Christoph Niederberger, directeur de l'ACS, remercie toutes les personnes présentes pour leur participation ainsi que tous ceux et celles, qui ont contribué au succès de cette Assemblée générale. En particulier, tous les partenaires et l'équipe du secrétariat pour la bonne organisation de l'Assemblée générale. Il clôt la 70^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses et invite les participantes et participants à un apéritif et un apéritif.

Fin de l'Assemblée générale: 12h40

Berne, le 8 juin 2023

Fabiola Kummer